

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0672 du 03/07/2019

Arrêté du 14 juin 2019

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 6 MAI 2019 PORTANT NOMINATION, CLASSEMENT ET TITULARISATION, A EFFET DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019, D'AGENTS DE CATEGORIE B DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Bureau RH-1C

RÉSUMÉ

Le présent document liste les agents promus au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'examen professionnel généraliste 2019 pour lesquels la nomination ou le classement a fait l'objet d'une modification.

Date d'application : 01/09/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ N° 1900031 DU 14 JUIN 2019 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 1900022 DU 6 MAI 2019 PORTANT NOMINATION, CLASSEMENT ET TITULARISATION DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL GÉNÉRALISTE 2019.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ N° 1900031 DU 14 JUIN 2019 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 1900022 DU 6 MAI 2019 PORTANT NOMINATION, CLASSEMENT ET TITULARISATION DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL GÉNÉRALISTE 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION " ENCADREMENT ET RELATIONS SOCIALES "
BUREAU " CADRES A "
BUREAU RH-1C



ARRÊTÉ n° 1900031 du 14 juin 2019

modifiant l'arrêté n° 1900022 portant nomination, classement et titularisation, à effet du 1^{er} septembre 2019,
de Messieurs Maël DAMAGNEZ et Alain DELBAUVE dans le grade d'inspecteur des Finances publiques, au titre de l'examen professionnel.

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 modifiée, portant code du service national ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 2 mars 2011 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 avril 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques et fixant le nombre de places offertes à cet examen professionnel ;
- Vu la publication des résultats d'admission à l'examen professionnel à effet du 1^{er} septembre 2019, pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté n° 1900022 du 6 mai 2019 portant nomination, classement et titularisation, à effet du 1^{er} septembre 2019, d'agents de catégorie B de la direction générale des Finances publiques dans le grade d'inspecteur des Finances publiques, au titre de l'examen professionnel,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 1900022 du 6 mai 2019 est, pour ce qui concerne la situation de M. Maël DAMAGNEZ, modifié, conformément aux indications figurant sur le tableau ci-après :

N° SIRHIUS	RANG	CIV	NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	PRENOM	SITUATION ANCIENNE DANS LE GRADE DE CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES			DATE D'ACCES AU GRADE	SITUATION NOUVELLE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES			
						GRADE	ECH	DATE DE PRISE DE RANG		ECH	DATE DE PRISE DE RANG	DATE D'EFFET PECUNIAIRE	ANCIENNETE DANS L'EHELON
2318343	48	MR	DAMAGNEZ	DAMAGNEZ	MAËL	2697	08	28/02/2019	01/09/2019	05	28/02/2019	01/09/2019	000601

Article 2 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté n° 1900022 du 6 mai 2019 sont, pour ce qui concerne la situation de M. Alain DELBAUVE, rapportées.

Article 3 : M. Alain DELBAUVE est nommé, classé et titularisé dans le grade d'inspecteur des Finances publiques, au titre de l'examen professionnel, à effet du 1^{er} septembre 2019, en application des dispositions de l'article 15-1 alinéa 2 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié, avec prise en compte du service national en catégorie A conformément aux dispositions de l'article L63 du code du service national, dans les conditions qui suivent :

N° SIRHIUS	RANG	CIV	NOM D'USAGE	PRENOM	SITUATION ANCIENNE DANS LE GRADE DE CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES			DATE D'ACCES AU GRADE	SITUATION NOUVELLE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES				SERVICE NATIONAL UTILISE EN A
					GRADE	ECH	DATE DE PRISE DE RANG		ECH	DATE DE PRISE DE RANG	DATE D'EFFET PECUNIAIRE	ANCIENNETE DANS L'EHELON	
2375842	136	MR	DELBAUVE	ALAIN	2696	10	01/08/2017	01/09/2019	10	01/09/2018	01/09/2019	010000	1 an

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 14 JUIN 2019
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL,
CHEF DU BUREAU

GÉRARD MARIN

BOFIP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756